

Conformément à l'arrêté du 19 décembre 2016 fixant le montant des rémunérations dues en contrepartie des prestations fournies par la direction de l'information légale et administrative, paru au Journal officiel du 21 décembre 2016.

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES (BALO)

TYPE D'ANNONCES	LIGNES (72 caractères)	TARIFS (en euros)
Toute publication en application des textes législatifs ou réglementaires	1	4,08
Forfaits images :		
• Formule mathématique	5	17,95
• Logo de la société	5	17,95
• Histogramme ou camembert	15	53,85
• Organigramme	30	107,70

Tarif non assujetti à la TVA